



REGLEMENT ECOLE DE VTT - Saison 2017 / 2018

DÉFINITION DE L'ÉCOLE DE VTT

L'école de VTT est une structure qui dispose d'un contenu de formation et d'une équipe d'animateurs-éducateurs bénévoles, rassemblés pour faire découvrir les activités du Vélo Tout Terrain. Depuis plus de 20 ans, l'école de VTT, structure du VTT Estuaire Club de Gauriac, s'appuie sur des valeurs de respect des personnes et du matériel, de politesse et de courtoisie.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Objectifs**

Le premier objectif de l'Ecole de VTT est d'amener le jeune à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances en lien avec l'activité pratiquée.

Le second est d'améliorer le niveau des jeunes sur le plan moteur (force, endurance, coordination, équilibre) des attitudes et des méthodes (maîtrise des informations, anticipation, évaluation des difficultés).

La pratique du VTT, c'est :

- un moyen privilégié de découverte et de connaissance du milieu naturel et humain,
- un moyen de se dépasser et de progresser à travers la compétition,
- un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités que le jeune pourra rencontrer dans le club.

- **Moyens**

- l'apprentissage des techniques du VTT de cross-country, de trial et de descente
- l'étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation) et la mise en pratique (orientation)
- la connaissance des milieux routier et forestier (code de la route, secourisme, flore, faune)
- la connaissance et l'entretien de la bicyclette
- la connaissance de la vie associative

FONCTIONNEMENT

Engagement :

Le club est affilié à la Fédération Française de Cyclisme. La souscription d'une licence est obligatoire. Son montant est inclus dans la tarification pour l'accès à l'école de VTT.

Les nouveaux inscrits doivent remplir la « demande de licence club 2018 » sur laquelle figure le certificat médical pré-rempli que doit viser le médecin. Vous devez aussi renseigner « l'additif à la demande de licence », et fournir la copie d'une pièce d'identité (ou livret de famille). Enfin vous devez remplir la fiche de renseignements jointe au règlement. L'âge requis pour une inscription est de **7 ans** révolus.

Dans le cadre d'un renouvellement, vous devez compléter la « demande de licence 2018 » pré-remplie et renseigner « l'additif à la demande de licence ». Attention, désormais il faut remplir un questionnaire de santé : Si vous avez répondu non à toutes les questions, pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence. Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Enfin vous devez remplir la fiche de renseignements jointe au règlement.

Les pilotes qui prendront une licence au club s'engagent à participer au minimum à trois compétitions et à un stage (gratuit) dans l'année.

Cotisation :

La cotisation pour l'accès à l'école de VTT est fixée depuis une dizaine d'années à 120€ par an. Ce tarif comprend le prix de la licence à reverser à la fédération Française de Cyclisme (50 euros), l'adhésion au club et la participation à l'école de VTT. Le club envisage une augmentation (+30€ soit 150€ par an) pour la future saison mais celle-ci devra être validée lors de l'Assemblée Générale du club à laquelle vous êtes convié, le samedi 9 décembre 2017. Ainsi, pour cette saison, le paiement s'effectuera en deux ou trois fois : un chèque de 40€ à l'inscription, puis un ou deux chèques d'un montant à déterminer après l'AG, à remettre le 13 janvier aux responsables de l'école de VTT. (dans le cas d'un troisième chèque, il pourrait être encaissé à compter du 1er avril 2018).

Capacité d'accueil :50

La capacité d'accueil est fonction du nombre d'éducateurs présents et peut varier d'une année sur l'autre.

Jours et heures d'ouverture :

Les activités de l'école VTT ont lieu le mercredi de 14h00 à 15h30 et de 15h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 12h.

Organisation du mercredi :

Les activités du premier groupe, tournées vers la découverte et réservées aux **poussins/pupilles** ont lieu de **14H à 15H30**.

Les activités du deuxième groupe se déroulent de **15h30 à 17h00** et sont orientées vers l'entraînement et la performance sportive. Ce groupe sera donc composé, des **benjamins/minimes/cadets**.

Compte-tenu de la présence de deux ou trois éducateurs seulement le mercredi, des questions de responsabilité et de sécurité pourraient se poser, en conséquence, le club se réserve le droit de réorganiser les groupes pour répondre à cette éventuelle problématique. Pour respecter les bonnes conditions d'encadrement et de sécurité, nous pourrions être amenés à limiter le nombre d'enfants par éducateur (10 maxi selon la règle fédérale) et à mettre en place des rotations et une alternance d'un mercredi à l'autre. Nous nous engageons à informer en amont, les pilotes et les parents de ces éventuelles mesures exceptionnelles.

Il est impératif que les pilotes et les parents respectent scrupuleusement les horaires et la répartition dans les groupes.

Organisation du samedi :

Davantage de groupes sont constitués le samedi en fonction des niveaux, des objectifs en lien avec les compétitions et des différents ateliers mis en place car le nombre d'éducateurs est plus important. Dans tous les cas, ce sont les éducateurs référents qui constituent les groupes et les pilotes s'engagent à respecter leur décision. Ces mêmes référents le seront aussi lors des compétitions, y compris en déplacement.

Répartition des catégories et référents :

Poussins/pupilles : **Stéphane Langlade-Anne Guitton (suppléant)**

Benjamins : **Alain Heugas-Philippe Callet (suppléant)**

Minimes/cadets : **Laurent Dommain/Richard Terrigeol (suppléant)**

Lieux :

Les lieux habituels de rendez-vous sont **le site du Mugron** le mercredi, et **le gymnase** de Gauriac le samedi.

En cours d'année, les horaires ou le lieu de rendez-vous pourraient changer pour des raisons internes. Dans ces cas exceptionnels, une information préalable sera diffusée aux parents via les adresses mail.

Equipement :

Les pilotes doivent être équipés d'un casque homologué, de gants, d'une tenue adéquate en fonction de la saison, d'un nécessaire de réparation (démonte-pneu ou clés, chambre à air, pompe), d'eau et éventuellement d'un en-cas.

Vélo : Les pilotes doivent se présenter au rassemblement avec des vélos en bon état de fonctionnement avec des freins efficaces, des pneus gonflés et une chaîne graissée.

Les éducateurs refuseront de prendre en charge les enfants dont le vélo présente un défaut de fonctionnement.

Lors des compétitions et des cérémonies protocolaires (podiums), **la tenue du club officielle de l'année en cours est obligatoire** sous peine de déclassement (règlement Fédération Française de Cyclisme).

Inscriptions aux TRJV :

C'est toujours le club qui inscrit ses pilotes et qui fait l'avance des frais d'inscription. Les remboursements se feront le jour du TRJV auprès du référent de la catégorie de l'enfant. En cas de non remboursement, nous bloquerons l'inscription du pilote pour la compétition suivante. Le club poursuit une politique qui tend à favoriser la pratique du VTT chez les jeunes, ainsi il prendra à sa charge les frais d'inscription lors de plusieurs compétitions dans la saison. Vous serez informé de ces dispositions lorsque le calendrier fédéral sera connu.

DISCIPLINE ET RESPONSABILITE

Pendant la durée des activités, et uniquement sur ces temps là, les enfants et les jeunes sont sous la responsabilité du club. A cet égard, les parents doivent impérativement amener et récupérer les enfants aux horaires indiqués préalablement par l'éducateur car nous n'assurons pas un système de garderie.

Dans les cas de non-respect des règles de vie communes (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des activités, mise en danger par son comportement de soi-même ou d'autrui), les éducateurs informeront les parents et le Bureau du club qui avisera des suites à donner et qui pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive, appliquée en fonction de la gravité des faits et/ou de leur récidive.

(Dans le cas d'une exclusion définitive, aucun remboursement des cotisations ne sera pratiqué par le club). En cas de danger grave ou comportement jugé inadmissible par l'éducateur, le Bureau lui donne toute latitude pour agir sur le champ dans l'intérêt de l'enfant et du groupe.



ECOLE DE VTT - FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2017-2018

PILOTE

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom : Qualité : père-mère-tuteur-autre (rayer les mentions
inutiles)
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tel domicile : Portable : Tel travail :

@ E-mail :

UTILISATION DES PHOTOS ET DU CARNET D'ADRESSES DU CLUB

Durant la saison, des photos des jeunes sont prises régulièrement dans le cadre de nos activités VTT. Ces photos sont ensuite déposées sur le site du club ou utilisées pour les documents relatifs à la communication (exemple : press-book pour les sponsors).

D'autre part, les partenaires du club, sans qui nous ne pourrions fonctionner, souhaitent avoir accès à notre carnet d'adresses adhérents afin de proposer certaines offres commerciales.

Ces deux points exigent votre autorisation.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous (rayer les mentions inutiles) :

- J'autorise le club à prendre des photos de mon enfant et à les publier dans un cadre strictement sportif.
- Je n'autorise pas le club à prendre des photos de mon enfant.
- J'autorise le club à fournir aux partenaires mes coordonnées dans une démarche de promotion.
- Je n'autorise pas le club à fournir aux partenaires mes coordonnées dans une démarche de promotion.

Signature :

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ECOLE DE VTT DE GAURIAC

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'école VTT et en accepte les conditions.

Date :

Signature du pilote

Signature du responsable légal

Nom et prénom du pilote

Nom et prénom du responsable légal

.....

.....

